

du Canada et du Québec. L'enquête sur les coûts de main-d'œuvre révèle que dans l'industrie minière, les cotisations aux régimes de pensions à l'intention des ouvriers se sont accrues, passant de 1,53% à 2,29%. Les données concernant les régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie comprennent les frais supplémentaires des programmes d'indemnisation hebdomadaire destinés à venir en aide aux ouvriers qui s'absentent pour cause de maladie. Les dépenses au titre de ces régimes ont légèrement augmenté par suite de la hausse des coûts et des prestations.

### 8.3.4 Taux de salaire, heures et conditions de travail

La statistique des taux de salaire par branche d'activité et par localité, ainsi que de la durée de la semaine normale de travail, est établie par le ministère fédéral du Travail et publiée dans le bulletin annuel intitulé *Taux de salaires, traitements et heures de travail*. Les chiffres sont fondés sur une enquête annuelle qui englobe environ 38,000 établissements choisis dans presque tous les secteurs d'activité, et ils portent sur la dernière période normale de paie antérieure au 1<sup>er</sup> octobre. Les taux de salaire moyens (heures supplémentaires non comprises) des travailleurs rémunérés au temps et les gains moyens des travailleurs rémunérés à la pièce ou au rendement dans des professions données sont indiqués séparément dans le bulletin, mais ils sont conjugués aux fins du calcul des indices présentés au tableau 8.26. Les indices mesurent les variations des taux de salaire des travailleurs hors des bureaux classés dans une catégorie inférieure à celle de contremaître. Toutefois, ils ne permettent pas de comparer les salaires d'une branche d'activité à une autre. L'indice des salaires dans la construction est passé de 223.7 en 1971 à 239.9 en 1972, dans l'industrie minière de 169.9 à 190.1, dans les services de 178.0 à 191.7, et dans les administrations locales de 200.2 à 217.2. Les concepts et méthodes employés pour l'élaboration de cette statistique sont expliqués dans le bulletin annuel.

Le tableau 8.27 donne la moyenne des salaires et traitements dans 12 villes canadiennes le 1<sup>er</sup> octobre 1973. Les taux de salaire horaires et hebdomadaires sont indiqués pour 23 professions dans la construction et l'industrie manufacturière, de même que les traitements des hommes et des femmes occupant divers emplois de bureau.

Le tableau 8.28 fournit des données sommaires sur les conditions de travail des ouvriers et des employés de bureau dans l'industrie manufacturière et dans l'ensemble des branches d'activité pour les années 1973-74. Les pourcentages indiquent les proportions que les ouvriers ou les employés des établissements déclarant sous certaines rubriques représentent par rapport au nombre total de ces travailleurs dans tous les établissements enquêtés; ils ne correspondent pas nécessairement aux proportions de travailleurs effectivement prises en compte aux diverses rubriques. On trouvera de plus amples détails et des renseignements supplémentaires dans le bulletin annuel *Conditions de travail dans l'industrie canadienne*, qui est préparé et publié par le ministère du Travail à partir des résultats d'une enquête effectuée chaque année auprès de quelque 38,000 unités déclarantes et se rapportant au 1<sup>er</sup> octobre.

### 8.4 Régimes de pensions

Selon une enquête menée par Statistique Canada en 1970, le nombre de régimes de pensions au Canada s'est accru de près de 80% entre 1960 et 1970. En 1960, 9,000 régimes couvraient 1.8 million de personnes, et en 1970, 16,000 régimes en couvraient 2.8 millions. Suivant ces derniers chiffres, près de 40% des travailleurs rémunérés au Canada participaient à un régime de pensions. Il existait des régimes de pensions dans presque tous les secteurs de l'activité économique, mais le champ d'application variait énormément d'un secteur à l'autre. C'est dans l'administration publique et la défense qu'il était le plus étendu, couvrant la presque totalité des 761,000 fonctionnaires à tous les niveaux de gouvernement, les Forces armées et la Gendarmerie royale du Canada. Deux travailleurs rémunérés sur trois dans l'industrie minière et plus de 40% dans l'industrie manufacturière étaient couverts. Dans le secteur des transports et des communications, qui étaient pourvus dans certains cas des régimes les plus anciens et les plus vastes au pays, comme ceux des sociétés ferroviaires, des sociétés de téléphone et de camionnage, près de la moitié des travailleurs rémunérés (337,800) participaient à un régime de pensions de retraite. Quant aux travailleurs du secteur finances, assurances et affaires immobilières, environ 45% étaient protégés; un travailleur sur quatre environ dans les services socio-culturels, commerciaux et personnels, qui comprennent les hôpitaux, les organisations religieuses et de bien-être et les organismes professionnels, etc., participait aux régimes de pensions des travailleurs. La construction comptait 107,400 adhérents, soit 23% des effectifs, et le commerce de gros et de détail 142,500, soit 13%.